

Vous avez une idée et vous souhaitez passer du « il faudrait » à « faisons le ! »

Le pôle innovation d'Auxerre vous offre
ses moyens et ses compétence pour
vous accompagner



En phase d'incubation, notre équipe vous accompagne pour passer de l'idée au projet :

- L'environnement économique du projet : marché, concurrence, clients, mode de production
- La définition de vos produits et services : caractéristiques, prix, distribution
- La faisabilité financière de votre projet : plan de financement, capitaux nécessaires, BFR, plan de trésorerie, aide au montage de dossiers ...

La recherche de partenaires et mises en relation : incubateurs d'entreprises, laboratoires, entreprises, experts, constitution d'équipe,...

En phase de création, notre équipe vous apporte soutien et conseils au quotidien :

- Des solutions logistiques et immobilières
- Des conseils dans les domaines marketing, technologique, juridique, propriété industrielle ...
- Aide à l'élaboration du business plan,
- Aide à la recherche de financements : fonds d'amorçage, business angels ...

En phase de développement de votre entreprise,

notre équipe vous accompagne dans l'élaboration de votre stratégie et votre plan de développement :

- L'effet de synergie des pôles technologiques, d'enseignement supérieur et de recherche
- Les services du Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation :
 - Un accompagnement en sortie de pépinière
 - Un accompagnement des projets dans la durée

Le développement concret de vos idées



Le Pôle Innovation vous propose des solutions d'accueil et d'hébergement sur mesure :

Un réseau d'expertises pour répondre à la problématique des projets innovants

Dans le cadre de votre parcours de création d'entreprises innovantes, le Pôle Innovation vous apporte l'accès au réseau de compétences et de partenaires technologiques, financiers et institutionnels :

- Les passerelles avec les laboratoires de recherche
 - Des filières d'enseignement supérieur scientifique et technique :
- Plus de 1 000 étudiants sont présents sur le site

Des bureaux équipés :

Des locaux modulables adaptés aux besoins de chaque entreprise

- 1 000 m² technologique
- Une dizaine d'unités modulables sont mises à la disposition des créateurs. Selon les besoins, elles peuvent se transformer du simple bureau de 20 à 30 m² à un l'atelier de 100 m², pré-équipés informatique et téléphonie,
- Haut débit et réseau de fibres optiques,
- Contrôle d'accès personnalisé,
- Système de sécurité et télésurveillance,
- Un show-room pour les présentations commerciales,
- Des salles de réunion,
- Un espace de vie et de détente...

Des conditions adaptées aux créateurs d'entreprises

- Une convention d'occupation précaire
- Un loyer modéré